

Intervention Loic ALLIAUME CM POINT 24-47 et 24-48 :

Madame la maire, par cette proposition de délibération, vous nous demandez de renoncer à une délibération que certains d'entre nous ont voté lors du mandat précédent.

Délibération qui conditionnent un nombre de logements à la réalisation de la trémie, lié à la suppression du passage à niveau n°7. Nous avons compris depuis de nombreux mois que le promoteur n'envisageait pas de ralentir le rythme de construction avec ou sans trémie.

Vous nous expliquez que les choses ont changé et que vous allez réfléchir à un nouveau plan de mobilité pour nos concitoyens. La raison évoquée alors était la dangerosité du franchissement du passage à niveau, ce danger reste hélas toujours d'actualité : le flux routier, la traversée du passage à niveau par les transports en commun, l'accès des véhicules de secours aux personnes et aux biens etc...

Les finances de Rennes Métropole et de la ville se voient ainsi soulagées par de lourds investissements. A ce sujet, nous souhaiterions connaître le montant chiffré des différentes études liées à la trémie ainsi que le montant de la participation du promoteur à la réalisation d'équipements publics ; est-ce que sa participation à la trémie est-elle ventilée vers d'autres équipements publics et lesquels ?

Pour les raisons évoquées, les élus d'Osons Betton s'abstiennent ainsi que sur le point 48.

Intervention Nicolas JAOUEN CM POINT 24-50 :

Mme la maire, pour commencer, permettez-moi de vous copier sur la forme.

C'est un sketch !

Vous nous proposez d'ajouter un nouveau quotient après plusieurs années de mandat. Ce changement avait pourtant été proposé par M. Bibaud, soutenu à l'époque par les élus qui forment aujourd'hui Osons Betton.

Mais, suite à votre refus, il aura fallu attendre l'arrivée de M. Amar pour que ce changement soit enfin mis au vote.

Je parle de sketch car cette commission était surprenante : nous nous sommes retrouvés à défendre ce changement face à des élus de votre majorité qui semblent trouver que gagner plus de 7 800 € ne permet pas de contribuer à cette augmentation.

Du coup, nous n'avons pas eu l'occasion de nous exprimer sur le fond.

Le choix des 7 800 € est pertinent car il correspond au seuil des 10 % des ménages les plus aisés, ce qui représente aussi environ 10 % des familles scolarisées dans la commune.

Concernant la tarification :

Il est clair que la majorité souhaite promouvoir le bio et le manger local. C'est un choix politique assumé, mais comme nous l'avons vu en commission, nous avons la tarification la plus élevée. Cela risque d'avoir un effet inverse et de décourager la consommation de produits bio et locaux en dehors du cadre scolaire.

"Le bio et le local, c'est bien, mais c'est cher"

Est-ce le message que vous souhaitez faire passer ?

En tout cas, comptez sur notre disponibilité pour discuter des tarifs et proposer des solutions qui permettent de promouvoir le bio et le manger local tout en restant accessibles à tous.

Intervention Béatrice TANCRAV CM POINT 24-52 :

Mme La Maire, nous voterons bien sûr, POUR cette délibération et nous en sommes même ravis car nous évoquons cette idée depuis quelques années, et l'année dernière, vous en aviez même rigolé ouvertement.

Merci donc Monsieur Amar de nous la présenter aujourd'hui. Comme quoi des fois des idées poussées par d'autres que le bureau peuvent être pertinentes !

Finalement, dites moi qui ne prend aucun risque et se contente de copier coller ce que font les villes avoisinantes ? Quel dommage pour nos finances de perdre tout ce temps !

Intervention Nadège LUCAS CM POINT 24-56 :

Mme la Maire, nous nous abstiendrons sur ce point car il aurait été intéressant de mettre en place une concertation auprès des habitants en amont du lancement du programme de rénovation au vu de l'enjeu financier et du lieu emblématique que le Prieuré représente.

Dans le programme du mandat, nous indiquons qu'il devait être dédié aux associations plurielles, aujourd'hui il ne semble plus que dédié à l'école de musique.

Un projet de type : Centre des arts regroupant l'école de musique, l'école d'art plastique et une salle permettant des expositions aurait permis au plus grand nombre de profiter de ce lieu contrairement au projet actuel.

Intervention Martine TOMASI CM Question diverse :

Madame la Maire, chers collègues,

Les Bettonnais ont découvert par le dernier Betton Infos les nouvelles modalités d'inscription pour le repas des aînés et les ont mal perçues. Comment pouvez-vous aspirer à vous positionner ville amis des aînés alors que vous mettez en place pour 1000€ d'économies des principes d'inscriptions au repas des aînés qui vont réduire leurs possibilités de profiter de CETTE JOURNEE UNIQUE qu'ils attendent tous d'une année sur l'autre ?

Comment pouvez-vous assombrir cette journée lorsque vous modifiez la traditionnelle invitation par courrier par des moyens très sélectifs et moins accessibles pour nos aînés ? La date butoir d'inscription est le 13 septembre, l'information dans le Betton Infos du mois de juin et pas de parution ni en juillet, ni août !!

Comment pouvez-vous attrister cette journée en retardant l'âge de participation de 2 ans donc à 74 ans ? Une fois de plus ces accommodements en comité restreint, escamotés en CCAS, annoncés en cohésion sociale du 30 mai pour une parution à quelques jours sur le Betton Infos de juin, nous confirment la ténacité de vos manières antidémocratiques.

Alors que sur nos territoires se développent des opérations « une lettre un sourire », vous, vous décidez de priver vos aînés d'un aimable bonjour du facteur et d'une invitation personnelle.

Toutes ces rétrogressions ne seraient-elles pas de nouveaux repoussoirs pour certains de nos aînés fragilisés qui devront encore attendre qu'on les associe gratuitement à ce moment festif. Ces décisions autocratiques, inconvenantes pour nos aînés nous renvoient aux mêmes perspectives du programme de ceux qui nous gouvernent et ont décalé, en méprisant les conséquences, l'âge de la retraite, cela sans vous heurter puisque dédaignant de vous associer aux bettonnais et aux français de tous horizons en refusant de signer une lettre de rejet réclamant un âge de repos professionnel décent !

Ces décisions nous indignent et c'est pourquoi, Madame la Maire, chers collègues nous souhaitons vous faire part de notre profonde désapprobation.